

# Infos Tri

## 2011 : de belles performances de tri ...

### LE TOP :



Grâce à vos gestes de tri, nous avons pu recycler environ **140 T DE DÉCHETS DE PLUS** qu'en 2010 !

Tous ces déchets sont vendus à des usines de recyclage qui les utilisent comme matières premières. Les gains des ventes alimentent le budget du service déchets et permettent de faire face aux fortes augmentations du coût de l'incinération.

### ZOOM sur l'incinération

*Tous les déchets non triés sont incinérés.*

Pour répondre aux exigences des normes européennes (*plans de lutte contre la pollution*), les incinérateurs font des investissements importants qui pèsent sur les coûts de traitement.

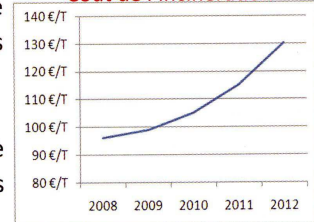
**6860 T**  
en 2011

Vous l'avez compris, le coût du traitement des déchets va augmenter.

#### Quelle solution ?

Le recyclage qui permet de détourner plus de 60% des emballages de ce circuit.

Coût de l'incinération



## ... mais les objectifs restent à atteindre

Les lois issues des Grenelles 1 et 2 imposent des objectifs ambitieux aux collectivités en charge de la gestion des déchets :



Des pénalités financières seront appliquées aux collectivités qui n'atteindront pas les objectifs. Elles seront répercutées sur le montant des redevances.

### ET LA REDEVANCE DANS TOUT ÇA ?

#### A quoi sert-elle ?

Elle permet de financer le service de gestion des déchets qui comprend :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables,
- la gestion des déchetteries,
- les investissements et charges diverses .

**C'est l'optimisation du service et le développement du tri sélectif qui vont permettre de maîtriser les coûts et donc d'en limiter la hausse.**



Ce logo **NE SIGNIFIE PAS** que l'emballage est **RECYCLABLE !**

Ce point vert indique **uniquement** que l'entreprise participe financièrement au traitement des déchets d'emballage .



# Nouveau : la collecte du textile !

**NE JETEZ PLUS LE TEXTILE,  
VALORISEZ-LE !**

Nos 5 déchetteries sont équipées de bornes de récupération des textiles.

Vêtements, linge de maison, chaussures... (voir liste ci-contre) seront recyclés !



## QUE DEVIENNENT VOS DONS ?

Les vêtements réutilisables sont envoyés, en grande partie, vers l'Afrique où ils sont redistribués.

Les plus abimés sont transformés en chiffons ou utilisés dans les procédés d'isolation.

## JE DÉPOSE DANS DES SACS FERMES :

**TEXTILE PROPRE** : tout type de vêtement (homme, femme, enfant, été, hiver...)

**LINGE** : le linge de maison ou d'ameublement (drap, couverture, nappe, rideau, serviette)

**CHAUSSURES attachées par paire** et la petite maroquinerie (sac à main, portefeuille, ceinture...).

## JE NE DÉPOSE PAS :

Matelas, moquette, toile cirée

Chiffons usagés en provenance des entreprises

Textiles humides ou souillés

Chute de textile de confection

# Le tri, c'est facile !



## LES RECYCLABLES

### LE VERRE

EN VRAC ET VIDE



Bouteilles, pots et bocaux en verre

SANS LES BOUCHONS,  
ET CAPSULES



### LES EMBALLAGES

✓ PAPIER CARTON



Briques, papiers, journaux, magazines, cartonnettes

✓ ALUMINIUM ET ACIER



✓ PLASTIQUE : uniquement les  
bouteilles et les flacons



## NON RECYCLABLES

### LES AUTRES DÉCHETS



### INTERDIT



APPAREILS ÉLECTRIQUES  
et ÉLECTRONIQUES



PRODUITS CHIMIQUES

↓  
**Déchetterie**



Une question, une remarque, un conseil :

LA LIGNE DU TRI

04 50 32 17 35